

Image not found or type unknown



Indemnisation préjudice d'affection

Par **Chip's**, le **18/12/2019** à **18:37**

Ma mère est morte dans un accident de voiture sur autoroute percutée par l'arrière en 2017. L'assurance adverse ne m'a jamais fait de proposition et a exclu l'indemnisation (ma mère n'avait pas de ceinture). Il y a 6 mois procès pénal de l'auteur 6 mois avec sursis et date au civil en janvier 2020 pour indemnisations. Aujourd'hui je reçois une proposition amiable de 12000€ pour moi et 5500 € pour chacun de mes enfants alors qu'ils avaient exclu. Que faire ? Et si je refuse, je peux tout perdre ?